

| | |
|-----------|---|
| Démarche | : Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi par examen |
| Organisme | : Bureau des taxis, VTC et VMDTR |

Identité du demandeur

| | |
|----------|----------------------|
| Email | <input type="text"/> |
| Civilité | <input type="text"/> |
| Nom | <input type="text"/> |
| Prénom | <input type="text"/> |

Formulaire

Vous souhaitez effectuer une demande de carte professionnelle de conducteur de taxi après avoir réussi l'examen taxi
Avertissement légal : Article 441-1 et 441-2 du code pénal

Toute fraude sera signalée au procureur de la République et fera l'objet de poursuites judiciaires. Le délit de faux ou d'usage de faux est puni de 3 ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende. Lorsque le faux concerne un document délivré habituellement par une administration (comme une carte d'identité, un passeport, une carte Vitale, etc.), les peines sont portées à 5 ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Les personnes qui fabriquent et utilisent de faux documents encourrent les mêmes sanctions.

Indiquez le département de la CMA dans laquelle vous avez passé l'examen taxi

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

- 01 - Ain
- 02 - Aisne
- 03 - Allier
- 04 - Alpes-de-Haute-Provence
- 05 - Hautes-Alpes
- 06 - Alpes-Maritimes
- 07 - Ardèche
- 08 - Ardennes
- 09 - Ariège
- 10 - Aube

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi par examen

- 11 - Aude
- 12 - Aveyron
- 13 - Bouches-du-Rhône
- 14 - Calvados
- 15 - Cantal
- 16 - Charente
- 17 - Charente-Maritime
- 18 - Cher
- 19 - Corrèze
- 21 - Côte-d'Or
- 22 - Côtes-d'Armor
- 23 - Creuse
- 24 - Dordogne
- 25 - Doubs
- 26 - Drôme
- 27 - Eure
- 28 - Eure-et-Loir
- 29 - Finistère
- 2A - Corse-du-Sud
- 2B - Haute-Corse
- 30 - Gard
- 31 - Haute-Garonne
- 32 - Gers
- 33 - Gironde
- 34 - Hérault
- 35 - Ille-et-Vilaine
- 36 - Indre
- 37 - Indre-et-Loire
- 38 - Isère
- 39 - Jura
- 40 - Landes
- 41 - Loir-et-Cher
- 42 - Loire
-

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi par examen

44 - Loire-Atlantique

45 - Loiret

46 - Lot

47 - Lot-et-Garonne

48 - Lozère

49 - Maine-et-Loire

50 - Manche

51 - Marne

52 - Haute-Marne

53 - Mayenne

54 - Meurthe-et-Moselle

55 - Meuse

56 - Morbihan

57 - Moselle

58 - Nièvre

59 - Nord

60 - Oise

61 - Orne

62 - Pas-de-Calais

63 - Puy-de-Dôme

64 - Pyrénées-Atlantiques

65 - Hautes-Pyrénées

66 - Pyrénées-Orientales

67 - Bas-Rhin

68 - Haut-Rhin

69 - Rhône

70 - Haute-Saône

71 - Saône-et-Loire

72 - Sarthe

73 - Savoie

74 - Haute-Savoie

75 - Paris

76 - Seine-Maritime

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi par examen

- 78 - Yvelines
- 79 - Deux-Sèvres
- 80 - Somme
- 81 - Tarn
- 82 - Tarn-et-Garonne
- 83 - Var
- 84 - Vaucluse
- 85 - Vendée
- 86 - Vienne
- 87 - Haute-Vienne
- 88 - Vosges
- 89 - Yonne
- 90 - Territoire de Belfort
- 91 - Essonne
- 92 - Hauts-de-Seine
- 93 - Seine-Saint-Denis
- 94 - Val-de-Marne
- 95 - Val-d'Oise
- 971 - Guadeloupe
- 972 - Martinique
- 974 - La Réunion

Informations personnelles

Civilité

Mme

M.

Nom de naissance

Nom d'usage

Prénom(s)

Né(e) le

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi par examen

Pays de naissance

Ville de naissance

Nom du père

Prénom du père

Nom de naissance de la mère

Prénom de la mère

Département de résidence

Adresse de résidence

Coordonnées

Téléphone portable

Adresse mail

TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA REJETÉ

Je certifie l'exactitude des renseignements portés sur le présent formulaire, ainsi que l'authenticité des documents joints.

Article 441-6 du code pénal :

Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique (...) par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende.

Article 441-7 du code pénal :

Indépendamment des cas prévus au présent chapitre, est puni d'un an d'emprisonnement et de 15 000 € d'amende le fait :

- 1^o d'établir une attestation ou un certificat faisant état de faits matériellement inexacts (...)
- 2^o de faire usage d'une attestation ou d'un certificat inexact ou falsifié. (...)

Conformément à l'article L. 3120-2-2 du Code des transports, l'exercice de la profession de conducteur de taxi nécessite d'être titulaire d'une carte professionnelle délivrée par l'autorité administrative.

Cette carte est délivrée par le préfet de votre lieu d'exercice.

Cochez la mention applicable

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi par examen

Non

Fait à

Le

Pour obtenir votre carte professionnelle, vous devez joindre les documents suivants au format .pdf ou .jpeg :

Afin d'éviter un allongement des délais de traitement de votre dossier, une attention particulière doit être portée à la qualité des fichiers transmis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du RECTO de la pièce d'identité en cours de validité

- Carte nationale d'identité

- Passeport

- Titre de séjour à l'adresse de domicile sans mention restrictive à l'exercice de l'activité de conducteur de taxi

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du VERSO de la pièce d'identité en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du RECTO du permis de conduire en cours de validité

Permis de conduire de catégorie B français, ou délivré par un autre Etat membre de l'UE enregistré au FNPC, en cours de validité et non affecté par le délai probatoire pour l'entrée initiale dans la profession

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du VERSO du permis de conduire en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du justificatif de domicile du conducteur de moins de 3 mois

- Quittance de loyer

- Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité

- Avis d'impôt sur les revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre la copie du RECTO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

- Carte nationale d'identité

- Passeport

- Titre de séjour à l'adresse de domicile

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre la copie du VERSO de la pièce d'identité de l'hébergeant en cours de validité

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre la copie de l'attestation d'hébergement de l'hébergeant

Formulaire de demande de carte professionnelle de conducteur de taxi par examen

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Si hébergement par tiers, joindre le justificatif de domicile de l'hébergeant de moins de 3 mois

- Quittance de loyer
- Facture d'eau, ou échéancier de facturation d'eau, de gaz ou électricité
- Avis d'impôt sur les revenus

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la photo d'identité

La photo d'identité doit être aux normes de l'ANTS : format 35 x 45mm, fond uni, de couleur claire (pas de fond blanc), tête nue, visage découvert

Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG

Toute photo non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de la signature

La signature doit être faite avec un stylo NOIR, sur un fond blanc

Le fichier transmis doit être impérativement au format JPEG

Toute image non conforme sera rejetée et fera l'objet d'une nouvelle demande

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie du certificat médical (CERFA n° 14880*02) établi depuis moins de 2 ans, délivré par un médecin agréé par une préfecture, avec la mention Taxi cochée, ainsi que l'aptitude à la conduite de véhicules du "groupe lourd" pour le CERFA n° 14880*02

https://www.formulaires.modernisation.gouv.fr/gf/cerfa_14880.do

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de l'attestation de formation PSC1, ou équivalent, établie depuis moins de 2 ans

Informations sur l'examen

J'atteste sur l'honneur avoir réussi l'examen taxi en CMA

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Copie de l'attestation d'admission à l'examen taxi (théorique et pratique)